



Usine à Pellets torréfiés de Bugeat-Viam **Pourquoi l'abandon du projet est une victoire pour le Plateau**

Communiqué du 12 décembre 2019

Les associations Corrèze Environnement, Sources et Rivières du Limousin et Non Montagne Pellets portent actuellement un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges contre l'autorisation administrative délivrée à la société CIBV pour l'exploitation et la transformation de la forêt limousine en charbon à destination de groupes industriels parisiens.

Elles déposent ce jour un nouveau mémoire devant le Tribunal afin d'obtenir de la justice un coup d'arrêt définitif à un projet annoncé le 9 décembre comme abandonné par son promoteur.

Aujourd'hui certains responsables publics tentent de caricaturer notre discours afin de conserver la face devant l'évidence : le projet CIBV d'usine à pellets était un projet mort-né, médiocre sur le plan technique et industriel, et irrationnel sur les plans économiques et écologiques. Qui plus est, au mépris du bon sens et de leurs concitoyens qui les en alertaient, ces mêmes responsables ont accordé une confiance déraisonnable au promoteur du projet, alors que celui-ci dès la première heure était abandonné par ses partenaires industriels puis financiers, et dont les talents d'entrepreneur auront simplement réussi à placer en redressement judiciaire la SOMIVAL, maison mère de CIBV, et à accumuler les dettes.

Les associations se désespèrent par ailleurs à constater que sur le terrain certain(e)s élu(e)s locaux, plutôt que faire amende honorable tendent à simplifier à outrance les enjeux de ce dossier, construisant un discours caricatural selon lequel nos associations s'opposent au développement économique local et à l'emploi sur le plateau, au motif d'une philosophie « anti-tout ». Ce discours ridicule doit à nouveau être démonté, comme il l'a été dans deux précédents communiqués publiés en décembre 2017 et avril 2018.

Nos associations sont composées de citoyens et d'experts qui sont légitimes à penser et agir sur leurs territoires. On nomme cela « démocratie participative » et « démocratie environnementale ».

Nos associations ont toutes pour objet statuaire la protection de l'environnement, mais également le développement humain soutenable de nos territoires. Non à la Montagne Pellets en particulier a notamment pour objet « *De maintenir et développer toutes les composantes économiques et sociales du secteur de Viam et de Bugeat (agriculteurs, artisans, etc.) ou les communes environnantes. De veiller à une utilisation des deniers publics et à une attribution d'aides économiques et de subventions, permettant de préserver l'environnement, les activités économiques et sociales et les services publics situés à Viam et à Bugeat ou les communes environnantes.* »

Nos arguments pour une Montagne limousine humaine, sociale et soutenable, et donc contre ce projet industriel prédateur et destructeur n'ont pas changé, et il convient de les rappeler ici, afin de ne pas nous laisser dessaisir de notre discours.

1. Les souches et branchages ne sont pas des « ressources à valoriser ».

Ce sont des matières indispensables à l'entretien de la richesse biologique des sols, qui sont déjà lourdement sollicités par le modèle d'exploitation par coupes rases en cycles courts. Ces matières doivent être laissées sur place, ce ne sont pas des « ressources » délaissées.

2. Les impacts environnementaux de ce projet l'emportent largement sur ses avantages économiques.

Pollutions directes et indirectes, dégradation des routes et nuisances de broyeurs et fours fonctionnant en continu jour et nuit, impacts sur les espèces protégées vivant à proximité du site, impacts sur le mode de gestion forestière par généralisation des coupes rases et exportation des souches, emportant perte de biodiversité et destruction des sols... La création d'une petite vingtaine d'emplois ne doit pas être le prétexte à tout et n'importe quoi, surtout lorsque l'activité à laquelle ils correspondent met en péril un nombre au moins équivalent d'emplois, que ce soit dans le voisinage ou au sein de la filière bois.

3. Le projet CIBV correspond à une recherche de profits avec l'utilisation de fonds publics, bien plus qu'à un quelconque souci de « transition énergétique ».

Il profite avant tout de l'effet d'aubaine ouvert par la nouvelle politique énergétique européenne, et il bénéficie également, ainsi que l'ont récemment reconnu ses promoteurs, de la scandaleuse politique d'élagage organisée par le président du département de la Corrèze.

4. L'autorisation a été accordée dans le cadre d'un détournement des objectifs de la démocratie environnementale.

L'ensemble des arguments techniques et juridiques contre ce projet industriel ont été mis en débat sur la place publique par le public et nos associations, sans jamais que des réponses précises soient apportées. Certains élus locaux se sont enfermés dans un déni de démocratie imposant leur légitimité électorale à la légitimité participative et oubliant qu'ils sont aux « responsabilités » et non au « pouvoir ». Le résultat est une autorisation administrative qui ne répond à aucun des enjeux sociaux et environnementaux qu'elle soulève. Et le fait que nos associations saisissent le juge administratif est une composante essentielle de l'Etat de droit et de la démocratie environnementale, et ne peut nous être reproché sans s'inscrire dans une posture anti-démocratique.

Considérant notre combat légitime, et rappelant qu'il est soutenu par des milliers de citoyens engagés pour la protection de l'environnement et le développement humain soutenable de nos territoires, nous accompagnerons ce dossier jusqu'au bout dans cet objectif.

Les associations Corrèze Environnement, Sources et Rivières du Limousin et Non à la Montagne Pellets, qui n'avons jamais cessé d'agir dans le cadre des procédures démocratiques et en toute transparence, appelons les acteurs de ce dossier à cesser de caricaturer le sens de nos actions et à ré-envisager ce projet dans toute la complexité et la profondeur qui a pu leur manquer.

Nous nous félicitons de l'absence d'installation de l'usine depuis son autorisation (que rien n'empêchait faut-il encore le rappeler), et de l'annonce récente par M. Gaudriot, président de la société CIBV, de son abandon (pour cause de procédé technique non mature, de faillite de ses sociétés, et d'abandon des soutiens financiers publics).

Il s'agit d'une victoire pour l'avenir du plateau de Millevaches, et les discours embarrassés de certain(e)s élu(e)s prétendant sauver la face avec des propos électoralistes, simplistes et mensongers, ne masqueront pas cette réalité-là.